

« Heureux les enfants et les jeunes qui grandissent
 dans la confiance, ils diront oui à la Vie. »
 Béatitude de l'Enseignement Catholique

À Solesmes, le jeudi 10 juillet 2025

Chers Parents,

L'Institution Saint Michel est un établissement visant la réussite de chaque élève dans son intégralité. Les enseignants et éducateurs ont la volonté de faire grandir le jeune dans un climat de confiance. Cette bienveillance permet à chacun d'être reconnu et le pousse à faire fructifier ses talents.

Notre axe principal d'action cette année était le **Prendre soin...**

- Développer le prendre soin de notre société, bouleversée par les transitions
- Amplifier le prendre soin de notre Terre, de notre maison commune
- Contribuer surtout à prendre soin de l'Homme

Travaux

L'Institution est vivante et se modernise avec de nombreux travaux réalisés afin d'améliorer le cadre de vie :

- La toiture du foyer collège a été remise en état. Il nous reste à le réhabiliter afin de permettre à chaque collégien d'y accéder.
- La toiture de l'ancienne chapelle endommagée lors d'un épisode de tempête a été réparée. La permanence 2 qui se trouve au 2^{ème} étage sera remise en état dans le courant de l'année.
- La croix de la chapelle qui sert aussi de paratonnerre et avait subi la foudre a été réinstallée.
- Au lycée, les salles de cours du rez-de-chaussée ont commencé à être remises en état (peinture, carrelage, ameublement...) par le personnel technique de l'établissement et se poursuivront à la rentrée.
- Les salles de classes et chambres PMR qui seront utilisées par l'UFA sont actuellement en train d'être aménagées par le personnel technique de l'établissement de manière à répondre aux besoins des enseignements pratiques et théoriques des apprentis.
- Des tables de tennis de table extérieures financées par l'APEL ont été installées (1 dans la cour lycée et 2 dans l'espace collège).
- Changement de la porte St Michel historique (archange St Michel de l'ancien accueil).

Nouveautés à la rentrée prochaine

- Poursuite et élargissement des groupes de besoins sur les 4 niveaux du collège en mathématiques et en français avec une mise en place mieux adaptée (répartition des élèves de 2 classes en 3 groupes à raison d'une heure par semaine ou tous les 15 jours selon les cas),
- Poursuite du dispositif *Ulis*
- Création de tests de positionnement en 3^o (*français, mathématiques*), ils s'ajouteront aux tests déjà existants en 6^o, 5^o, 4^o et en 2^o,
- Maintien des groupes de mathématiques mis en place en 4^o et 3^o,
- Maintien du « *point écoute* » ouvert aux collégiens et lycéens,
- Poursuite du dispositif « *devoirs faits* » et « *stage de réussite* »,
- Poursuite du dispositif « *prévention du harcèlement* ».

L'histoire continue

Cette fin d'année est toute particulière puisque je confie notre belle Institution à Mme Osselaer, votre nouvelle directrice pour la rentrée prochaine. Cette année marque aussi le départ de plusieurs figures importantes de l'établissement : Mme Trouillet, professeur d'histoire-géographie EMC au lycée, Mme Courcelle, professeur de SVT au lycée, M. Hecquet, professeur d'anglais au collège, Mme Maerten, professeur d'éducation musicale au collège, qui partent en retraite après de belles années d'engagement. D'autres enseignants poursuivent leur parcours ailleurs : M. Bogrand, professeur d'EPS, Mme De Jésus, professeur documentaliste, M. Lévêque, professeur de SVT, après avoir obtenu son CAPES.

Nous saluons également le départ de Mme Proy, membre de la vie scolaire, vers de nouveaux projets personnels. Beaucoup de changements donc dans les équipes qui accompagneront vos enfants à la rentrée, mais les projets pédagogiques seront maintenus, voire enrichis en fonction des propositions qui nous seront faites, avec notamment :

- la prépa-médecine pour les élèves de Tle,
- la certification Voltaire pour les 2^{ndes} et 1^{ères},
- la certification Cambridge pour les 2^{ndes}.

Vous trouverez dans cette circulaire l'essentiel des informations de la rentrée prochaine qui débutera le lundi 1^{er} septembre pour les 6^o et le lycée et le mardi 02 septembre 2025 pour les autres niveaux.

Je tiens à vous remercier de la confiance que vous accordez à l'Institution.

Christophe LOBRY,
 Chef d'établissement





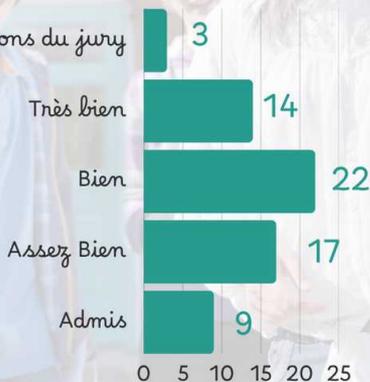
RÉSULTATS DU BAC 2025

100 % de réussite !

Reçus Refusés

86,2 % de Mentions !

Très Bien avec les félicitations du jury



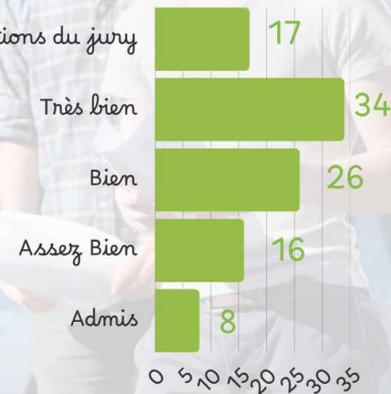
RÉSULTATS DU BREVET 2025

99 % de réussite !

Reçus Refusés

92,1 % de Mentions !

Très Bien avec les félicitations du jury



Un grand bravo à tous nos élèves !

Solesmes, le 11 juillet 2025

Chers Parents,

Une nouvelle année scolaire s'annonce. Vos enfants vont s'enrichir et grandir au contact de leurs professeurs, de leurs camarades, de l'équipe d'encadrement. Vos enfants vont relever des défis, se fixer des objectifs et faire de nombreuses découvertes au sein de l'Institution.

Au cours de cette année scolaire, en tant que parents, vous aurez peut-être des questions, des difficultés, des réflexions...

L'objectif premier de l'APEL nationale et locale est de **répondre aux questions** des familles, de les **écouter** sur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer au cours de l'année scolaire.

Il faut savoir que l'APEL représente chacun des parents, chacune des familles ayant un enfant scolarisé dans l'enseignement catholique.

L'APEL a aussi pour mission de **contribuer au bien-être des élèves au quotidien** au sein de l'établissement. Cela passe par des actions diverses (financement de matériel ; organisation de conférences, de forums post-bac ; soutien d'actions visant à promouvoir l'épanouissement et la curiosité des élèves ...)

Il faut savoir aussi que **chaque parent a sa place au sein de l'APEL**, soit en tant que membre du bureau, soit en tant que membre actif, même de façon occasionnelle. Vous avez tous un domaine de compétence, une expérience, une idée d'action à mettre au service de nos enfants et des familles, alors **n'hésitez pas à nous rejoindre, nous vous attendons nombreux !**

Nous vous convions donc à l'**Assemblée Générale de l'APEL Saint Michel** qui se tiendra le **mardi 23 septembre 2025 à 20 heures**.

Tous les membres de l'APEL souhaitent à vos enfants une année riche en rencontres et en épanouissement dans l'apprentissage ainsi qu'un bel été en famille et vous donnent rendez-vous en septembre !

Emmanuelle LAUDE
Présidente de l'APEL St Michel Solesmes

MODALITÉS DE RENTRÉE

Année scolaire 2025-2026

Du lundi 25 août au samedi 30 août de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 : remise des fournitures scolaires aux *Etablissements Daubour – 36 Rue de Selle à Solesmes.*

Lundi 25 août de 14h00 à 17h00 et mardi 26 août de 09h00 à 12h00 : installation et accueil des élèves internes

✚ **LUNDI 01 SEPTEMBRE 2025 : rentrée des 6° et des lycéens** (*prévoir un cartable avec uniquement une pochette, des feuilles, la trousse et l'agenda*). **En 6°, ramener aussi feutres et crayons de couleur. Les élèves en auront besoin dès le matin.**

✚ Pour les 6° :

- 08h15 à 08h35 : accueil et installation des internes
- 08h35 à 09h00 : accueil des élèves de 6° et des familles dans la cour du collège et café d'accueil par l'APEL
- 09h00 à 10h00 : réunion d'information à la chapelle de l'Institution
- 10h00 à 10h30 : prise en charge par le professeur principal
- 10h30 à 10h45 : récréation
- 10h45 à 11h45 : prise en charge des élèves par le professeur principal
- 11h45 à 13h20 : pause repas
- 13h20 à 14h15 : prise en charge des élèves par le professeur principal
- 15h10 à 15h25 : récréation
- 15h25 à 17h15 : prise en charge des élèves par le professeur principal
- 17h15 : fin de la journée et prise en charge par la vie scolaire des élèves qui sortent (accompagnement et consignes de montée dans les bus scolaires) ; prise en charge par l'équipe d'internat pour les pensionnaires

✚ Pour les 2° :

- 08h15 à 8h35 : accueil et installation des internes
- 08h40 à 9h00 : accueil des élèves à la chapelle
- 09h00 à 10h30 : prise en charge par le professeur principal
- 10h30 à 10h45 : récréation
- 10h45 à 12h30 : prise en charge par le professeur principal
- 12h30 : barbecue dans le parc (**possibilité pour les élèves externes d'y participer après achat d'un ticket repas à l'accueil**)
- 13h45 à 14h15 : cours
- 15h10 à 15h25 : récréation
- 15h25 à 16h20 : cours
- 16h20 à 17h15 : cours
- 17h15 : fin de la journée et prise en charge par l'équipe d'internat pour les pensionnaires



✦ Pour les 1^{er}T^{er} :

- 08h15 à 8h35 : accueil et installation des internes
- 08h40 à 10h30 : prise en charge par le professeur principal (ou les 2 en T°)
- 10h30 à 10h45 : récréation
- 10h45 à 11h40 : début des cours
- 11h40 à 12h10 : cours
- 12h10 à 13h45 : pause repas (restauration collège)
- 13h45 à 15h10 : cours
- 15h10 à 15h25 : récréation
- 15h25 à 17h15 : cours
- 17h15 : fin de la journée et prise en charge par l'équipe d'internat pour les pensionnaires

✦ MARDI 02 SEPTEMBRE 2025 : rentrée des 5°-4°-3°

08h15 à 08h35 : accueil et installation des internes de tous niveaux

✦ Pour les 6°-5° :

- 08h40 à 10h30 : prise en charge par le professeur principal
- 10h30 à 10h45 : récréation
- 10h45 à 12h10 : début des cours
- 12h10 à 13h20 : pause repas
- 13h20 à 14h15 : cours
- 14h15 à 15h10 : cours en 6°
- 15h10 à 15h25 : récréation
- 15h25 à 17h15 : cours
- 17h15 : fin de la journée et prise en charge par l'équipe d'internat pour les pensionnaires

✦ Pour les 4°-3° :

- 08h40 à 10h30 : prise en charge par le professeur principal
- 10h30 à 10h45 : récréation
- 10h45 à 12h35 : début des cours
- 12h35 à 13h45 : pause repas
- 13h45 à 15h10 : cours
- 15h10 à 15h25 : récréation
- 15h25 à 17h15 : cours
- 17h15 : fin de la journée et prise en charge par l'équipe d'internat pour les pensionnaires

COLLÈGE :

Distribution des manuels scolaires et des casiers :

Le LUNDI 01 SEPTEMBRE pour les 6°

Le MARDI 02 SEPTEMBRE pour les 5°-4°-3°

LYCÉE :

Attribution des casiers le LUNDI 01 SEPTEMBRE (dans la matinée)

Distribution des manuels scolaires par l'ARBS le LUNDI 01 SEPTEMBRE de 9h30 à 12h

Photos individuelles et de groupe collège, lycée et internat : VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2025-2026

➤ Réunions d'information de rentrée

* Classes de 6°	:	Mardi 16 septembre à 18h15
* Classes de 5°	:	Jeudi 18 septembre à 18h15
* Classes de 4°	:	Jeudi 18 septembre à 18h15
* Classes de 3°	:	Jeudi 11 septembre à 18h15
* Classes de 2°	:	Mardi 23 septembre à 18h15
* Classes de 1° et T°	:	Jeudi 25 septembre à 18h15

➤ <u>Assemblée Générale A.P.E.L.</u>	:	Mardi 23 septembre à 20h00 (ouvert à toutes les familles)
➤ <u>Soirée d'intégration tous niveaux</u>	:	Lundi 29 septembre « fête Saint Michel »
➤ <u>Voyage des 6° à Morbecque</u>	:	Du mercredi 15 au vendredi 17 octobre
➤ <u>Congés de Toussaint</u>	:	Du vendredi 17 octobre après la classe au lundi 3 novembre 08h40
➤ <u>Remise diplômes du bac</u>	:	Lundi 20 octobre
➤ <u>Remise diplômes du brevet des collèges</u>	:	Vendredi 7 novembre
➤ <u>Entretiens individuels n°1 (ouverts à tous)</u>		
* Classes de 6°	:	Mardi 4 novembre à partir de 17h45
* Classes de 5°	:	Jeudi 6 novembre à partir de 17h45
* Classes de 4°	:	Jeudi 13 novembre à partir de 17h45
* Classes de 3°	:	Vendredi 14 novembre à partir de 17h45
* Classes de 2°	:	Mercredi 19 novembre à partir de 16h30
* Classes 1°	:	Lundi 17 novembre à partir de 17h45
* Classes T°	:	Mardi 25 novembre à partir de 17h45

Pas de cours en collège le lundi 10 novembre (journée pédagogique)

➤ <u>Forum d'orientation (4°3°lycée)</u>	:	Mercredi 12 novembre
➤ <u>Stage des 3°</u>	:	Du lundi 1 ^{er} décembre au samedi 6 décembre
➤ <u>Journée des Fraternités</u>	:	Vendredi 5 décembre (pas de cours en collège et lycée)
➤ <u>Présentation du niveau 2° aux parents de 3°</u>	:	Samedi 6 décembre à 10h30 (lors des portes ouvertes)
➤ <u>Journée Portes Ouvertes n° 1</u>	:	Samedi 6 décembre
➤ <u>Brevet blanc 3° n° 1</u>	:	Mercredi 10 décembre (matin) et jeudi 11 décembre (journée)



- Présentation des spécialités 1° et T° aux 2° : Lundi 15 décembre à 18h00
- Veillée de Noël des 6° : Mardi 16 décembre à partir de 19h30
- Congés de Noël : Du vendredi 19 décembre après la classe au lundi 5 janvier 08h40
- Parcoursup – Réunion d’information : Lundi 12 janvier à 18h
(à confirmer en fonction des directives ministérielles)
- Salon de l’étudiant : Jeudi 15 janvier
- Entretiens individuels n°2 (sur invitation)
 - * Classes de 6° : Mardi 6 janvier à partir de 17h45
 - * Classes de 5° : Jeudi 8 janvier à partir de 17h45
 - * Classes de 4° : Mardi 13 janvier à partir de 17h45
 - * Classes de 3° : Jeudi 15 janvier à partir de 17h45
 - * Classes de 2°, 1°, T° : Jeudi 12 février à partir de 17h45
- Congés d’hiver : Du vendredi 13 février après la classe au lundi 2 mars 08h40
- Simulations d’entretiens T° : Vendredi 6 mars à partir de 18h00
- Journée Portes Ouvertes n° 2 : Samedi 7 mars
- Congés de printemps : Du vendredi 10 avril après la classe au lundi 27 avril 08h40
- Grand oral blanc (obligatoire et noté) : Lundi 27 avril
- Brevet blanc n° 2 des 3° : Lundi 27 avril (après-midi) et mardi 28 avril (journée)
- Entraînement à l’épreuve orale du brevet : Lundi 11 mai (à confirmer)

Pas de cours en collège et en lycée le vendredi 15 mai

- Epreuve orale officielle du brevet : Mardi 26 mai (**pas de cours en collège mais cours en lycée**)
(à confirmer)
- Grand oral blanc (sur la base du volontariat) : Lundi 8 juin
- Stage des 4° : Du lundi 8 au samedi 13 juin
- Voyage des 4° (zoo de Beauval et Cheverny) : Lundi 15 au mercredi 17 juin
- Brevet blanc des 4° : Mardi 12 juin (journée) et mercredi 13 juin (matin)
- Stage des 2° : Du lundi 15 juin au samedi 27 juin
- Voyage des 5° (Provins, Guédelon...) : Du lundi 22 au mercredi 24 juin
- Soutenance orale de stage des 4° : Du lundi 29 au mercredi 1^{er} juillet (à confirmer)
- Brevet des collèges : Jeudi 25 et vendredi 26 juin (à confirmer)
- Correction du brevet des collèges : Mardi 30 juin et mercredi 1^{er} juillet (à confirmer)
- Soutenance orale de stage des 2° : Mercredi 1^{er} juillet

Dans l’attente des directives ministérielles relatives au brevet des collèges et au baccalauréat, certaines dates manquent à ce calendrier ou sont à confirmer. Elles vous seront communiquées dès que possible.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

DES SORTIES ET VOYAGES PRÉVUS AU COURS DE L'ANNÉE

(Veuillez noter que les dates notées restent à confirmer)

- Jumelage Espagne 4°-3° (Mme Czopek) :
 - du jeudi 5 mars au vendredi 13 mars 2026 (les Français sont en Espagne)
 - du mardi 28 avril au lundi 04 mai 2026 (les Espagnols sont en France)
- Jumelage Benrath Düsseldorf 5° (Mme Bernier) :
 - du lundi 8 décembre au vendredi 12 décembre 2025 (les Français sont en Allemagne)
 - du lundi 18 mai au vendredi 22 mai 2026 (les Allemands sont en France)
- Jumelage Goethe Gymnasium Düsseldorf 4°-3°-2° (Mme Lencel) :
 - du samedi 14 au vendredi 20 mars (les Allemands sont en France)
 - du samedi 2 mai au vendredi 8 mai (les Français sont en Allemagne)
- Sortie sciences 3°-2° (+ 1° et T° spé sciences) (Mme Duriez) : jeudi 2 octobre 2025 (à confirmer)
- Voyage 6° à Morbecque (Mme Czopek) :
 - du mercredi 15 octobre au vendredi 17 octobre 2025
- Séjour lycée à Rome (Mmes Fiévet, Devey, Vanhove et M. Migalski) :
 - du lundi 13 octobre au vendredi 17 octobre 2025
- Séjour ski 2° (M. Vigreux) :
 - du dimanche 11 janvier au vendredi 16 janvier 2026
- Voyage 5° à Provins, Guédelon, Vaux-le-Vicomte (G. Vigreux) :
 - du lundi 22 au mercredi 24 juin 2026
- Voyage 3° en Normandie - Plages du Débarquement (Mme Duez) :
 - du mercredi 10 juin au vendredi 12 juin 2026
- Voyage 4° au zoo de Beauval et château de Cheverny (M. Vigreux) :
 - du lundi 15 au mercredi 17 juin 2026



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CONTACT

- Nathalie OSSELAER, chef d'établissement
- Catherine DUEZ, adjointe de direction

➤ **Responsables de niveaux :**

- 6° : Mélanie CZOPEK
- 5° : Grégory VIGREUX
- 4° : Grégory VIGREUX
- 3° : Catherine DUEZ
- 2° : Sylvie DEVEY
- 1° : Stéphane MIGALSKI
- T° : Stéphane MIGALSKI

➤ **Responsable d'internat :**

- Corinne LALIBERTE

➤ **Responsable de la Pastorale :**

- Hélène DEQUIDT

➤ **Responsables administratifs :**

- Accueil : Jonathan HERBIN
- Secrétaire de direction : Laurie BRACQ
- Secrétariat : Sabrina DELCROIX
- Intendance : Stéphanie ROUSSEAU
- Comptabilité : Katia VINCHON

➤ **Conseiller principal d'éducation :**

- Benoît VINCI

➤ **Responsable de vie scolaire :**

- Stéphane DOSIERE

VIE SCOLAIRE

A) **Horaires de présence des élèves**

✚ **Pour les élèves de 6° : de 08h40 à 17h15 : lundi - mardi - jeudi -vendredi**

✚ **Pour les élèves de 5°/4°/3° : de 08h40 à 17h15 : lundi - mardi - jeudi -vendredi**

et de 08h40 à 12h10 ou 12h35 (selon les niveaux) : mercredi matin

✚ **Pour les lycéens : de 8h40 à 17h15 : du lundi au vendredi (sauf mercredi après-midi pour les 2° sans certaines options)**



Les horaires de cours sont les suivants (sauf exceptions qui figureront dans l'emploi du temps distribué par le professeur principal le jour de la rentrée) :

➤ En 6° - 5° et 2°

8h40 à 9h35 : 1^{ère} heure de cours

9h35 à 10h30 : 2^{ème} heure de cours

10h30 à 10h45 : récréation

10h45 à 11h40 : 3^{ème} heure de cours

11h40 à 12h10 : 4^{ème} heure de cours

12h10 à 13h20 : pause repas/détente

13h20 à 14h15 : 5^{ème} heure de cours

14h15 à 15h10 : 6^{ème} heure de cours

15h10 à 15h25 : récréation

15h25 à 16h20 : 7^{ème} heure de cours

16h20 à 17h15 : 8^{ème} heure de cours

➤ En 4° - 3° et 1° - T°

8h40 à 9h35 : 1^{ère} heure de cours

9h35 à 10h30 : 2^{ème} heure de cours

10h30 à 10h45 : récréation

10h45 à 11h40 : 3^{ème} heure de cours

11h40 à 12h35 : 4^{ème} heure de cours

12h35 à 13h45 : pause repas/détente

13h45 à 14h15 : 5^{ème} heure de cours

14h15 à 15h10 : 6^{ème} heure de cours

15h10 à 15h25 : récréation

15h25 à 16h20 : 7^{ème} heure de cours

16h20 à 17h15 : 8^{ème} heure de cours

B) Absences

1) **En cas d'absence prévisible** : les représentants légaux le signalent à la vie scolaire au préalable et au plus tard la veille via leur interface *Ecole Directe* (rubrique *M. VIE SCOLAIRE COLLEGE* ou *M. VIE SCOLAIRE LYCEE*) ou par téléphone.

2) **En cas d'absence non prévue** : les représentants légaux téléphonent avant 09h00 au bureau de la vie scolaire collège ou lycée et laissent un message sur la boîte vocale ou envoient un mail via leur interface *Ecole Directe* (rubrique *M. VIE SCOLAIRE COLLEGE* ou *M. VIE SCOLAIRE LYCEE*).

3) **Arrivée tardive et départ anticipé** :

Ces cas particuliers sont décidés par Monsieur VINCI ou Monsieur DOSIERE. Ils ne sont ni à l'initiative des élèves, ni à l'initiative des familles. Pour des raisons de sécurité, les arrivées tardives et départs anticipés possibles en raison de l'absence d'un enseignant seront proposés par la vie scolaire via un message sur *Ecole Directe* ou un SMS.

C) Infirmierie

- Située à la vie scolaire du collège
- Le personnel de vie scolaire ne peut remettre de médicaments aux élèves.

Les élèves n'ont pas le droit d'avoir des médicaments sur eux : ils doivent se trouver à la vie scolaire accompagnés d'une ordonnance ou d'un mot des parents.

D) L'arrivée, l'entrée et la sortie du collège et du lycée

Pour des raisons évidentes de sécurité, l'enceinte du collège et du lycée est strictement réservée aux seuls élèves inscrits à Saint Michel, à leurs parents ou responsables légaux et aux personnels de l'établissement. Toute autre personne étrangère doit **se présenter en premier lieu à l'accueil de l'Institution** pour signaler et justifier sa présence.

L'entrée et la sortie se font :

↳ **Par la rue Emile Zola** (un membre de la vie scolaire y est présent). Nous attirons l'attention des familles sur la nécessité de respecter les règles de prudence et de ne pas gêner la circulation, surtout au moment de l'entrée et de la sortie des classes (bus, piétons, autres automobilistes, riverains).

↳ **Par la rue Henri Barbusse** (face au cimetière), **exclusivement le vendredi soir** pour les élèves pensionnaires repris par les parents.

Dans tous les cas, **tout collégien qui entre dans l'établissement doit se rendre immédiatement dans la cour du collège (pas de stationnement au portail ou à proximité), rejoindre le lieu de stationnement de sa classe et s'y ranger correctement dès la première sonnerie** selon les consignes données en début d'année par les membres de la vie scolaire. Il est rappelé que **l'utilisation du téléphone portable ou de tout autre objet connecté est interdite une fois que l'élève a franchi l'entrée de l'établissement.**

Les lycéens doivent également se rendre directement dans la cour du lycée, puis en salle de cours dès la première sonnerie. Il est rappelé que **l'utilisation du téléphone portable ou de tout autre objet connecté est interdite à l'intérieur des bâtiments.**

E) L'ouverture de l'établissement

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de **08h00 à 18h00**. Le portail ou le portillon est ouvert le matin à partir de 8h05.

Tous les documents destinés au secrétariat (paiement des factures, demandes de certificats de scolarité...) sont à déposer (dans une enveloppe avec nom — prénom — classe) avant 8h30 à l'accueil de l'institution.

Durant les vacances scolaires, l'établissement est ouvert du lundi au jeudi de **09h00 à 16h00** (la première semaine uniquement).

F) Transports en commun

De nombreux élèves viennent au collège ou au lycée en bus. Il s'agit d'un service dont chaque élève doit savoir profiter avec calme et en respectant le chauffeur et les consignes de sécurité. Le chauffeur est responsable dans son bus et fera part au collège ou au lycée de tout problème de comportement, de manquement aux consignes de sécurité (le port de la ceinture est obligatoire ; l'amende étant à la charge des parents du contrevenant), d'insolence. Outre les sanctions prévues par le règlement intérieur, l'élève peut se voir retirer son titre de transport si nécessaire.

☞ ECOLE DIRECTE & CARNET DE LIAISON NUMERIQUE

Les codes d'accès des parents et élèves à « *Ecole Directe* » restent inchangés pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Seuls les nouveaux parents et les nouveaux élèves recevront des codes d'accès respectifs.

Le carnet de liaison à l'Institution St Michel est **numérique**, chaque parent y dispose d'un onglet « **carnet de correspondance** » où figureront les remarques faites par les enseignants ou la vie scolaire aux élèves, les échanges entre l'établissement et la famille ainsi que les sanctions données par les enseignants ou la vie scolaire.

Comme signalé dans le point **B) Absences**, les représentants légaux signaleront également via leur interface *Ecole Directe* l'absence prévisible ou non de leur enfant.

Nous invitons les représentants légaux à ne pas donner le libre accès de leur interface *Ecole Directe* à leurs enfants afin d'éviter toute fraude et à changer leur mot de passe dès l'ouverture du site. La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée si l'enfant usurpait l'identité de ses parents pour signaler une absence frauduleuse. Elle ne pourrait pas non plus être engagée dans les conséquences que cette fraude pourrait entraîner pour l'enfant.

Enfin, il est rappelé que l'enfant dispose de ses propres identifiants pour accéder à son interface élève sur *Ecole Directe*.

☞ ASSOCIATION SPORTIVE

L'Association Sportive est animée par les professeurs d'EPS. Elle se déroule dans la journée ou le soir.

Un calendrier des séances sera communiqué aux élèves à la rentrée de septembre 2025.

Toute inscription à l'Association Sportive implique une participation régulière à l'activité proposée sur la période choisie (chaque période débute au retour des vacances et se termine avant les vacances suivantes. L'inscription peut toutefois être reconduite d'une période à l'autre).

AGIR ENSEMBLE CONTRE LE HARCÈLEMENT

REPÈRAGE

ELÈVE, ENSEIGNANT, PERSONNEL, FAMILLE, AUTRE...



VIOLENCE PHYSIQUE

HARCÈLEMENT?



VIOLENCE MORALE

ACTE RÉPÉTITIF

SITUATION DÉSÉQUILIBRÉE

SOLUTIONS

COMMUNICATION

UNE ÉQUIPE FORMÉE

- MME CZOPEK
- MME DUEZ
- M. MIGALSKI
- M. VIGREUX
- M. VINCI

UNE COMMUNICATION RÉGULIÈRE
AVEC LES FAMILLES EST MISE
EN ŒUVRE SELON LES BESOINS

UN NUMÉRO VERT

3018



ENTRETIEN(S)

INDIVIDUEL(S) ET CONFIDENTIEL(S)

SITUATION RÉSOLUE

SITUATION NON RÉSOLUE

**SANCTION DÉCIDÉE PAR LE CHEF
D'ÉTABLISSEMENT**

PROCÉDURE JUDICIAIRE ÉVENTUELLE



COMPTABILITÉ

Année Scolaire 2025-2026

I - FACTURATION :

a) BOURSES NATIONALES :

Elles sont perçues par Saint-Michel et prises en compte sur vos factures

➤ COLLÈGE : campagne 2025 – 2026.

Les bourses du collège sont attribuées pour une seule année scolaire. Les formalités de demande sont donc à accomplir chaque année. Les familles désirant faire OU renouveler leur demande de bourse nationale sont priées de retirer un dossier de bourses au secrétariat début septembre 2025 (voir le Saint-Michel Hebdo)

↳ Les procurations sont à signer en septembre de chaque année et à renvoyer à Saint-Michel.

➤ LYCÉE : campagne 2025-2026 **Attention Changement :!!!**

Les dossiers de bourses du lycée se font sur les mêmes modalités que le Collège (voir ci-dessus)

b) AIDES À LA PENSION ET LA DEMI-PENSION : uniquement pour les collégiens

Des aides du rectorat et du Conseil Général peuvent être accordées à certaines familles. Il est indispensable pour en bénéficier d'engager les démarches dès la rentrée. Merci d'être **attentif au Saint-Michel hebdo** qui vous indiquera toutes les informations utiles.

c) RAPPEL :

➤ POUR TOUS LES CAS SPECIAUX (erreurs, difficultés, retards,...)

N'attendez pas ! Veuillez en aviser directement le chef d'établissement ou la comptable : Mme VINCHON.

- Une réduction est accordée pour absence maladie supérieure à 15 jours (certificat médical).
- **Aucune réduction n'est accordée pour départ en cours de trimestre.**

II - FACTURATION TRIMESTRIELLE :

- Votre facture de la 1^{ère} période partira fin Août 2025.
- Votre facture de la 2^{ème} période sera sur école directe fin décembre 2025.
- Votre facture de la 3^{ème} période sera sur école directe fin mars 2026.

*Les tarifications de régime sont en fonction de la durée des trimestres. **Les prélèvements s'effectuent sur 10 mois.**



a) **LES MODIFICATIONS D'ÉCRITURES COMPTABLES :**

➤ Elles ne sont pas autorisées (merci de nous contacter au 03/27/37/33/77 en cas de difficultés)

b) **RÉFÉRENCES**

➤ Pour permettre des recherches plus rapides, ayez l'obligeance à chaque correspondance ou intervention, **d'indiquer votre numéro de référence** (411NOM DE FAMILLE).

c) **RÉGIME (pension, demi-pension, externe)**

Les changements de régime ne sont pas autorisés en cours d'année scolaire

d) **PRÉLÈVEMENTS :**

⊗ Nous sollicitons les familles à nous régler par prélèvement automatique afin de faciliter la gestion des chèques et des espèces.

Les parents ayant opté pour le prélèvement automatique se verront prélever :

*Pour le 1^{er} trimestre : le 10 septembre, le 06 octobre, le 05 novembre et le 05 décembre 2025.

*Pour le 2nd trimestre : le 09 janvier, le 05 février, et le 05 mars 2026.

*Pour le 3^{ème} trimestre : le 10 avril, le 05 mai, et le 05 juin 2026.

RAPPEL : Vous avez la possibilité de régler les frais de scolarité et de restauration par carte bancaire via Ecole Directe.

III – **CARTE SCOLAIRE** :

Une carte « codes-barres » sera distribuée en début d'année, elle sera valable pour TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE.

À l'entrée du restaurant scolaire, à l'Open Café pour les lycéens, en permanence et à la vie scolaire en cas de retard, l'élève présentera sa carte devant la borne d'accès et se verra autorisé à passer.

Il est recommandé aux élèves de prendre soin de leur carte. En cas de détérioration ou de perte, **son remplacement sera facturé 10€.**

IV - **TRANSPORT** :

Vous avez la possibilité de consulter le site internet www.arcenciel3.fr ou www.arcenciel4.fr, pour les horaires et les lignes de transport. Pour obtenir le titre de transport scolaire de votre enfant, inscription via le site internet www.lenord.fr

↳ **SECTEURS NON PRIS EN CHARGE**

Rendez-vous sur les sites internet www.arcenciel3.fr ou www.arcenciel4.fr, pour connaître les modalités.

L'accès à bord des autocars sera conditionné par la validation de la carte à chaque montée et à chaque correspondance.

À défaut, **un ticket au plein tarif et non remboursable** sera vendu à l'élève.

Cette carte à puce personnalisée et rechargeable tous les ans aura une durée de vie de 4 ans.



VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE ÉLÈVES DOMICILIÉS DANS LE NORD



hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France

DEMANDE DE CARTE

Chaque jour, près de 200 000 élèves de la maternelle au lycée bénéficient de la gratuité des transports scolaires.

Si les conditions pour y prétendre sont communes aux cinq départements des Hauts-de-France, les modalités d'inscription et de délivrance des titres de transport peuvent toutefois être différentes afin de tenir compte des particularités de chacun des territoires.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA GRATUITÉ ?

Les élèves du Nord, qu'ils soient externes, demi-pensionnaires ou internes, doivent notamment :

- résider dans le Nord,
- ne pas être à la fois domiciliés et scolarisés au sein d'une de ces agglomérations : Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Maubeuge et Valenciennes (liste des communes consultable sur le site transports.hautsdefrance.fr),
- être scolarisés de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires dans un établissement public ou privé du premier ou second degré sous contrat avec l'Etat,
- pouvoir se rendre à leur établissement scolaire par les transports en commun existants.

En cas d'absence de transport régional ou s'il ne correspond pas aux horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement, une aide individuelle au transport pourra être proposée, sous certaines conditions, par la Région Hauts-de-France.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter et télécharger le règlement régional des transports scolaires sur le site transports.hautsdefrance.fr.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour bénéficier de la gratuité du transport scolaire, l'inscription est obligatoire. Elle doit être faite en ligne sur transports.hautsdefrance.fr :

- En complétant le formulaire en ligne. C'est la solution la plus simple et la plus rapide pour s'inscrire (moins de 5 minutes) ;
- En retournant le formulaire téléchargeable sur le site, dûment complété et signé.

QUELLES SONT LES MODALITÉS POUR ACCÉDER AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ?

Si l'inscription de votre enfant est accordée, le document attestant la prise en charge de ses frais de transport sera :

- Disponible sur le site transports.hautsdefrance.fr et/ou vous sera adressé par voie postale à votre domicile,
- À valider auprès des réseaux de transport concernés (en agence, par correspondance ou directement sur leur site internet si ce service est proposé).

Si la situation de votre enfant ne répond pas aux conditions déterminées par la Région, vous pouvez vous rapprocher directement des transporteurs afin de prendre connaissance des abonnements proposés.

VOUS SOUHAITEZ DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?

Contactez la Région Hauts-de-France :

- par téléphone : 03.74.27.00.50,
- par courriel via notre formulaire de contact accessible sur : <https://transports.hautsdefrance.fr/contact/>





L'assurance au cœur fraternel

L'assurance scolaire de votre enfant



CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2025-2026, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant : **24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.**



En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché.

Garanties ⁽¹⁾	Prestations
Invalidité permanente : <ul style="list-style-type: none">• inférieure à 66 % - franchise relative ⁽²⁾ 6 %• comprise entre 66 % et 85 %• supérieure ou égale à 86 %	jusqu'à 45 800 € 65 000 € 99 500 €
Décès	5 000 €
Traitement médical dont forfait hospitalier franchise relative de 7 jours	21 000 €
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation - franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
Soins et frais de prothèse : <ul style="list-style-type: none">• appareil d'orthodontie• dentaires (par dent)• auditifs, orthopédiques• traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	600 € 600 € 800 € 2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €
Frais de transport	305 €

Garanties ⁽¹⁾	Prestations
Frais de rapatriement	1 600 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
Harcèlement scolaire : garantie de Protection Juridique en cas de victime de harcèlement scolaire, d'atteinte à la e-réputation	10 000 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
Instruments de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2025 : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/renree-scolaire-2025-2026>

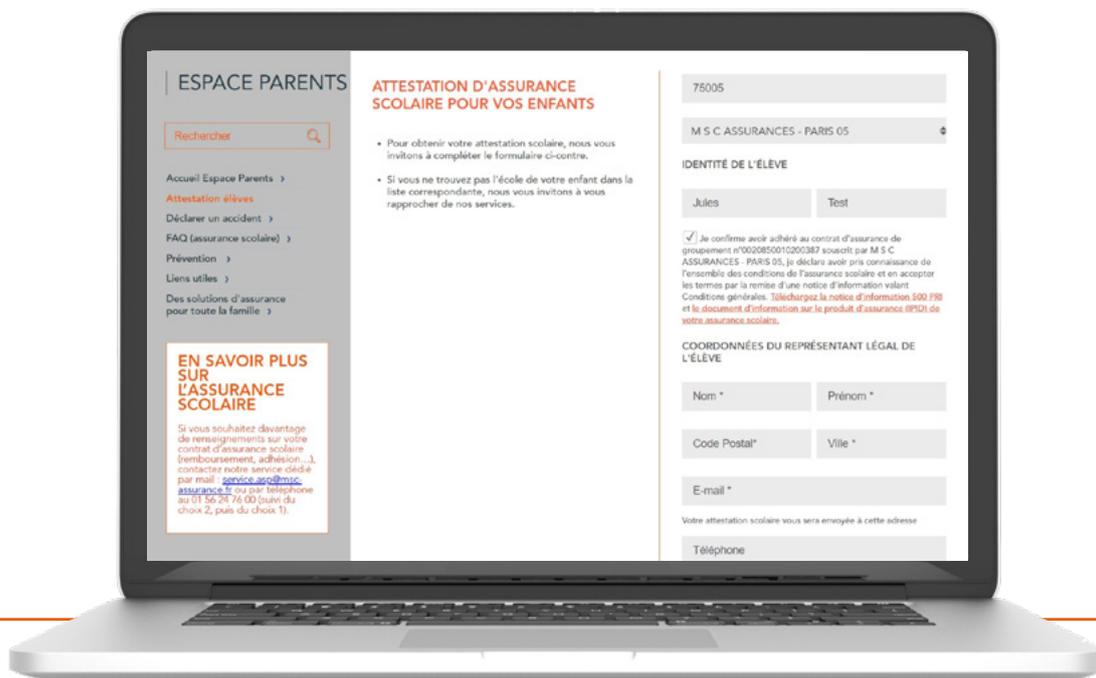
(1) Dans la limite et selon les conditions de la notice d'information.

(2) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 25 août 2025 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation via l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail : service.assurancescolaire@msc-assurance.fr ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

@AdobeStock



Solesmes, le 08 juillet 2025

Madame, Monsieur,

Afin **de fédérer et de mobiliser** les élèves autour **d'un projet et d'instaurer un esprit de cohésion entre tous**, nous proposons à votre enfant **un séjour de 3 jours sur le site forestier de Morbecque**.

Le choix de ce site répond à plusieurs objectifs. Tout d'abord il permet **d'accueillir la totalité de nos élèves** dans de bonnes conditions et dans **un environnement relaxant**. De plus, le site de Morbecque offre **un panel d'activités en lien avec le développement durable**, axe important de notre projet d'établissement, telles **la découverte de la forêt, la reconnaissance des oiseaux de chez nous, la découverte de l'écosystème de la mare, et des ateliers sur la réduction des déchets**.

Le séjour se déroulera **du mercredi 15 au vendredi 17 octobre 2025 inclus** pour un coût total de 230 €.

Pour inscrire votre enfant à ce séjour, merci de compléter le talon d'inscription ci-dessous et de le remettre au professeur principal le jour de la rentrée accompagné du règlement, à savoir : **trois chèques de 57 euros et un chèque de 59 euros** à l'ordre de l'O.G.E.C encaissés respectivement en **septembre, octobre, novembre et décembre 2025**.

Merci d'inscrire derrière chaque chèque **l'identité** de l'élève et **le mois** d'encaissement.

Le coût du voyage étant calculé au plus juste en fonction du nombre de participants, aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non-participation.

Cordialement,
 Mélanie CZOPEK, responsable du niveau 6°



Coupon réponse « *Séjour Morbecque - 15,16,17 octobre 2025 - niveau 6°* »

Monsieur, Madame : père / mère de :

Nom : Prénom : en classe de 6°

autorise(nt) leur enfant à participer au séjour **à Morbecque les mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17 octobre 2025** et joigne(nt) trois chèques d'un montant de 57 € et un chèque de 59 € à l'ordre de l'O.G.E.C. Saint Michel (*merci d'indiquer les nom, prénom et mois d'encaissement au dos du chèque*).

n'autorise(nt) pas leur enfant à participer à la sortie.

Signature des représentants légaux :

Signature de l'élève :

